

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

1) Objet

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société ArtFx et de son client dans le cadre de la vente de prestations de formations, initiales ou continues et de stages d'initiation.

Toute prestation accomplie par la société ArtFx implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

2) Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. La société ArtFx n'est pas assujetti à la TVA.

La société ArtFx s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

3) Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société ArtFx serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

4) Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

5) Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque,
- soit par virement bancaire,
- soit par prélèvement bancaire.

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra payer des frais d'inscription via un lien vers une plateforme de paiement proposée par ArtFx, ou par les autres modes de règlement précédemment énumérés.

6) Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations commandées, l'acheteur doit verser à la société ArtFx une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la signature du contrat de prestation.

Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

7) Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société ArtFx.

8) Réclamation

Toute réclamation éventuelle concernant la prestation accomplie par la société ArtFx devra être adressée par courrier recommandée à l'adresse suivante : 95 rue de la Galéra 34090 MONTPELLIER. Une réponse écrite sera adressée à l'acheteur sous 15 jours.

9) Force majeure

La responsabilité de la société ArtFx ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

10) Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Montpellier.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2025